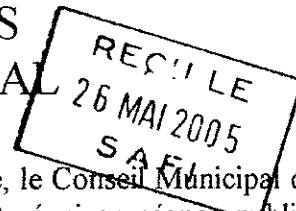


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil cinq, le treize mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Joël LE ROC'H, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2005

Etaient présents : Joël LE ROC'H, Francine LE BAY, Anne BOISSAY, Janine GUINARD, Philippe COMBES, Gwénolé GUYOMARC'H, Sophie MAUSSION, Danièle JOLIVET, René TANGUY, Jean-Yves DEUNF, Philippe TANGUY, Patrice DAMANY, Yvan TILLY

Absents : Jean-Christophe CASSARD pouvoir à Danièle JOLIVET
Joëlle GATIN

Secrétaire de séance : Danièle JOLIVET

**Objet : Proposition de réactualisation de la zone de préemption
Départementale Espaces Naturels Sensibles.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de travail a eu lieu le 15 avril 2004 avec des élus et des représentants du Conseil Général, afin de corriger quelques incohérences du PLU. En effet, le tracé de la zone de préemption a été créé en 1973, et l'évolution du plan d'occupation des sols et de l'urbanisme nécessite une réactualisation du tracé.

Certaines zones de préemption ont donc été repoussées en deçà des constructions

Les services du Conseil Général, la SAFI, demandent au Conseil Municipal d'émettre son avis sur la proposition de réactualisation qu'ils nous ont transmis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de réactualisation de la zone de préemption départementale espaces naturels sensibles transmise par les services de la SAFI.

Vu, pour être annexé à la délibération
de la Commission Permanente du
Conseil Général en date de ce jour.

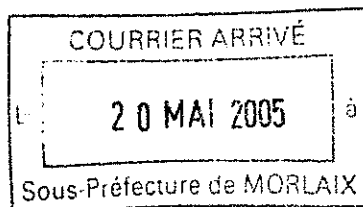
Quimper, le - 3 OCT. 2005

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
LE CHEF DE SERVICE

Duchauz

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Le Maire,
Joël LE ROC'H



COMMISSION PERMANENTE**Délibération**

Séance du lundi 3 octobre 2005

N° ordre : 2005-CP10-027	Page Rapport : 91
Direction : DAREEN Service : SENP	
N° Programme : 106	
Libellé programme : ENVIRONNEMENT PATRIMOINE NATUREL Espaces naturels sensibles	
Commission : du Cadre de Vie et de l'Environnement	

**Titre du Rapport : I - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER
II - ACQUISITION D'OPPORTUNITÉ
III - ZONE DE PRÉEMPTION - LOCQUIREC**

III - ZONE DE PREEMPTION - COMMUNE DE LOCQUIREC

Le littoral de la commune de Locquirec bénéficie d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles créée par arrêté ministériel le 27 avril 1973. Son périmètre, d'une superficie de 44 ha, n'a connu aucune modification depuis cette date. Le Conseil général y est propriétaire de 14 ha de terrains.

L'évolution de l'occupation du sol sur le littoral de Locquirec rend nécessaire l'actualisation de ce zonage afin d'adapter la stratégie d'action foncière du Conseil général aux enjeux naturels.

Le nouveau projet intègre les terrains classés espaces littoraux remarquables (Nds) au plan d'occupation des sols, en excluant les bâtis, les jardins ainsi que le camping de Poul Rodou et les terrains campables situés en limite ouest.

La Commune, par délibération du 6 mai 2005, a approuvé la proposition de nouvelle zone de préemption départementale. La Chambre d'agriculture, réglementairement consultée pour avis, n'a pas émis de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, la Commission permanente du Conseil général décide, conformément aux articles L 142-3 et suivants du Code de l'urbanisme, et en vertu de la délégation accordée à la Commission permanente par l'Assemblée départementale le 29 avril 2004 :

- la suppression de la zone de préemption de Locquirec créée le 27 avril 1973,
- la création d'une nouvelle zone de préemption sur la commune de Locquirec, telle que délimitée aux plans joints au dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET
EXECUTOIRE

Pour le Président du Conseil général
L'adjoint au chef du service
espaces naturels et paysages

Pierre THULLIEZ



CONTROLE DE
LEGALITE
5 octobre 2005